



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/09/2022
Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le 
ID : 034-213400575-20220926-DEL2022_09_25-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022

N° 2022/09-25

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC EPITECH
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INCLUSION NUMERIQUE CASTELNAU DECLIC

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2
Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN
Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

ABSENT EXCUSE :

Jean Baptiste PRINGUEY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**N° 2022/09-25****RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC EPITECH
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INCLUSION NUMERIQUE CASTELNAU DECLIC**

Gérard SIGAUD, Premier Adjoint au Maire délégué à l'attractivité économique, à l'innovation et à la transformation numérique, expose :

Alors que le numérique est devenu indispensable dans notre quotidien, la fracture numérique touche une partie de la population. Elle se matérialise par une distanciation avec le numérique en raison d'un manque de compétences, de connaissances et/ou de moyens matériels. Ainsi sa maîtrise est indispensable pour ne pas se retrouver en marge de la société.

D'après la MEDNUM qui établit pour chaque collectivité un indice de fragilité numérique, Castelnau-le-Lez se situe dans la moyenne nationale. Parmi les facteurs de fragilité identifiés figure notamment la présence importante de personnes isolées (personnes vivants seules et foyers monoparentaux), confirmant qu'une partie de la population castelnaudienne est aujourd'hui en difficulté pour recourir au numérique.

Ne pouvant se satisfaire de cette situation, la municipalité a fait de l'accès au numérique une orientation prioritaire en élaborant et en mettant en œuvre un véritable « plan numérique » avec pour objectif de permettre aux castelnaudiens de développer leurs connaissances et pratiques numériques. L'action d'inclusion numérique, dénommée Castelnau Déclic, est composée de deux formats d'accompagnement : des rendez-vous individuels et des ateliers de groupe.

Dans le cadre de la démarche d'engagement associatif promue auprès de ses étudiants, Epitech souhaite diffuser les usages et connaissances numériques parmi les publics en situation de fragilité. C'est dans cette finalité qu'Epitech et la Ville souhaitent approfondir le partenariat initié depuis deux ans autour du programme Castelnau Déclic.

Ce partenariat permettra de renforcer l'offre d'ateliers gratuits d'aide au numérique proposés au sein des Maisons des Proximités coanimés par les services de la Ville et les étudiants d'Epitech.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de cette convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

